



Mot de la mairesse

Chères Annelacoises,
Chers Annelacois,

Je souhaite faire un suivi concernant l'avancement avec les études de sécurité pour les barrages à forte contenance. Les procédures suivent leur cours pour financer et produire ces études dans les meilleurs délais. Cela nous permettra de connaître les prochaines étapes et s'il y aura des interventions nécessaires qui auront un impact financier. Soyez certains que je vous tiendrai au courant des développements.

Actuellement, un processus essentiel se déroule au sein de la Municipalité et de la MRC : la préparation budgétaire. Cette démarche cruciale nous permettra de garantir une gestion responsable des ressources, tout en prenant en compte les besoins des citoyens. Ceci étant dit, les prochains mois seront synonymes de réflexion pour le conseil municipal.

Au cours des derniers mois, j'ai discuté avec plusieurs d'entre vous sur des sujets d'actualités dans la Municipalité. Bien que nous puissions avoir des perspectives différentes au sein de notre communauté, il est important de cultiver l'ouverture et de favoriser des dialogues constructifs. La collectivité est le résultat d'un travail commun.

Je vous souhaite à toutes et tous une merveilleuse fin d'été et une bonne rentrée scolaire,

Catherine Hamé Mulcair,
Mairesse



Dates à retenir pour les prochaines semaines

- ✓ Séance du conseil - **21 août et 11 septembre**
- ✓ Café-causerie avec les élus - **9 septembre**
- ✓ Inscription aux cours de la session automnale - **du 21 août au 11 septembre**
- ✓ Inscription à ligue de Hockey mixte intermunicipale récréative - **28 août au 8 décembre**
- ✓ Location d'embarcations au parc Irénée-Benoît - **jusqu'au 4 septembre**

Session automnale de cours Inscriptions du 21 août au 11 septembre

Préparez-vous pour une saison automnale active et créative à Sainte-Anne-des-Lacs!

Session automnale

Début des cours dans la semaine du 18 septembre (session de 10 cours) :

- Danse;
- Peinture;
- Pastel sec;
- Dessin;
- Chorale;
- Yoga;
- Comment utiliser son I-Pad;
- Tai-chi-chuan;
- Stretching et Tonus;
- Et plus encore!



Veillez prendre note qu'aucun cours n'aura lieu le lundi 9 octobre 2023 (jour férié) ni le mardi soir 10 octobre (assemblée municipale)

Pour tous les détails, surveillez l'Étoile, le bulletin municipal d'automne, ainsi que l'infolettre et notre page Facebook.

Vous aurez les informations sur les cours offerts, les modalités d'inscriptions, les tarifs et l'entente intermunicipale.

Baril d'eau de pluie

Le baril d'eau de pluie est un moyen simple et efficace d'économiser de l'eau puisqu'il vous permet d'arroser votre jardin, vos plates-bandes, votre pelouse, en plus d'aider au contrôle des eaux de ruissellement.

D'ailleurs, il existe un programme de subvention pour l'achat d'un baril.



Pour remplir une demande de subvention, balayez le code QR



Le saviez-vous?



Recyclage à l'hôtel de ville

Vous souhaitez recycler vos masques, bouchons de liège, piles ou ampoules?

Vous pouvez le faire en venant nous voir à l'hôtel de ville, où nous avons des conteneurs dédiés spécifiquement au recyclage de ces derniers.

Vous pouvez aller à l'écocentre de Saint-Sauveur pour tout autre article. Consultez leur site Internet pour connaître ce qui est accepté : vss.ca/services-aux-citoyens/services/ecocentre



Médiation citoyenne

Un problème de voisinage?

Vous vivez une situation dérangeante telle que :

- Un conflit entre voisins?
- Un problème de communication?
- Un conflit interpersonnel?

En tant que citoyen.ne de Sainte-Anne-des-Lacs, vous avez droit à un service d'accompagnement à la résolution de conflit, offert sans frais par la Municipalité, en collaboration avec MAVN - organisme de justice alternative.

Pourquoi la médiation citoyenne?

Sur une base volontaire, la médiation citoyenne est une option facile d'accès et avantageuse pour gérer des problèmes entre voisins ou entre citoyens.



Travaux publics

L'emprise municipale: une clarification utile!

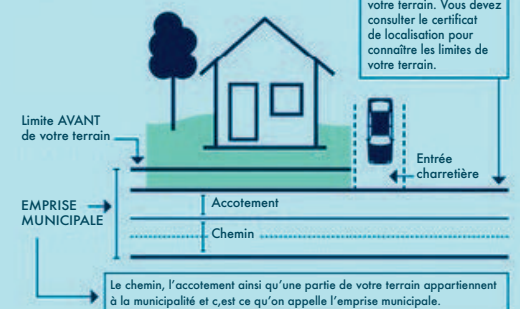
Connaissez-vous bien les limites de votre terrain ainsi que les limites de l'emprise municipale ?

Vous vous demandez peut-être où se situent exactement les limites de votre propriété et celles de l'emprise municipale ? Rassurez-vous, il existe des indications simples pour vous guider.

L'emprise municipale englobe généralement l'entrée charretière, l'accotement et le chemin public. Ces zones font partie du domaine public géré par la municipalité. Cela signifie qu'il est important de respecter ces espaces lors de vos activités de construction et d'aménagement.

Pour éviter tout malentendu, n'hésitez pas à consulter les plans et les règlements municipaux qui fournissent des informations précises sur les limites de l'emprise.

Vous pouvez aussi tester vos connaissances sur l'emprise municipale à l'aide du schéma ci-bas :



Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

